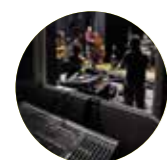


2 ESPACES DE TRAVAIL à votre disposition

Tout au long de l'année, LA RÉGIE soutient la création en accueillant des artistes souhaitant explorer des pistes de création, préparer un enregistrement ou finaliser un spectacle.



› La ruche



› L'atelier

LA RÉGIE, SES MISSIONS

LA RÉGIE intervient pour le compte de la Région sur l'ensemble des champs artistiques : spectacle vivant, audiovisuel, livre et patrimoine, arts visuels, culture scientifique et technique. Ses missions se déclinent autour de trois axes :

• L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET L'ÉLARGISSEMENT DES PUBLICS

LA RÉGIE intervient en faveur des pratiques artistiques et culturelles des jeunes, dans une logique d'ouverture à la culture, en particulier des lycéens et apprentis de la région. Elle participe à une meilleure répartition géographique et sociale des propositions artistiques : tournées, résidences d'artistes, expositions.

• LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

LA RÉGIE contribue à renforcer les compétences des opérateurs culturels. Elle apporte aux amateurs et professionnels ainsi qu'aux collectivités, une assistance dans le domaine du conseil et propose un parc de matériel, ainsi que des infrastructures d'accueil.

• LA VALORISATION

LA RÉGIE assure la promotion des acteurs culturels régionaux et des politiques régionales ainsi que le soutien à la création, à travers une production éditoriale, une présence sur les grands rendez-vous internationaux et l'organisation d'événements d'envergure régionale.



Carrefour de la Malle - CD60D • 13320 Bouc-Bel-Air
Tél 04 42 94 92 00 • Fax 04 42 94 92 01
contact@laregie-paca.com - www.laregie-paca.com

la régie culturelle régionale
Provence-Alpes-Côte d'Azur

ACCUEIL D'ARTISTES MODE D'EMPLOI

Édition décembre 2017 - Chloé Mura à la Régie © F. Moura - La Mlle en équilibre à la Ruche © F. Moura - Dynamique Théâtre à la Malle © G. Bonnet.



ÉDITORIAL

La Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur bénéficie d'une richesse culturelle et patrimoniale exceptionnelle. Terre de culture et de cultures, elle brille par une variété artistique aussi dense que riche et s'illustre par des identités exceptionnelles permettant à son territoire de rayonner bien au-delà de ses frontières.

La liberté et la diversité de création des acteurs culturels régionaux, la promotion et la diffusion de leurs projets, sont en effet autant d'éléments fondamentaux de notre âme régionale. La culture est un vecteur essentiel d'intégration sociale.

C'est pourquoi, nous tenons particulièrement à ce que l'accès à ces activités soit démocratisé.

Indissociable de la politique culturelle régionale, la Régie culturelle

régionale est un outil au service du développement culturel de notre région, par le biais de l'aménagement du territoire et l'élargissement des publics.

Avec la Régie culturelle régionale, nous voulons faciliter la mise en œuvre d'initiatives d'un grand nombre d'acteurs culturels et en particulier les petites communes et associations modestes. Nous mettrons donc à disposition, par le biais des parcs de matériel régionaux, des équipements professionnels, performants et polyvalents afin que puissent émerger des projets culturels diversifiés de grande qualité.

Nous nous attacherons également à ce qu'un soutien technique soit proposé pour l'organisation de spectacles vivants.

Christian ESTOSI

Président délégué de la Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Président de la Régie culturelle régionale

Renaud MUSELIER

Président de la Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Député européen

› La ruche

LA RUCHE est une salle possédant une "configuration de studio d'enregistrement". Elle peut également offrir des conditions de travail identiques à celles d'une salle de spectacle de petite capacité. Elle dispose d'un espace cuisine avec point d'eau, d'une douche et de toilettes. À proximité, plusieurs pièces équipées en bureautique peuvent accueillir des équipes de production liées au projet.

QUI PEUT ÊTRE ACCUEILLI A LA RUCHE ?

Pour une durée pouvant varier de trois jours à trois semaines, LA RÉGIE accueille des artistes en développement ou confirmés, mais donne priorité aux artistes émergents.

Formations musicales, compagnies de théâtre ou de danse, artistes des arts de la rue ou circassiens, réalisateurs, équipes de production... ont à disposition des infrastructures, du matériel et du conseil, pour travailler dans les meilleures conditions sur leurs créations.

Il ne s'agit pas de locaux de répétition réguliers mais d'espaces dédiés à la création ou à la finalisation de spectacles, permettant éventuellement une présentation à la presse, avant les représentations publiques.

DONNÉES TECHNIQUES

Surface unitaire : 40 m² + cabine-régie : 10 m² + cabine de prise de son : 8 m².
Long. 7,30 m / Larg. 6 m / Haut. 4 m.
Revêtement sol : moquette grise.
Murs peints en noir et pendrillonnés.
Possibilité alimentation 32 ampères triphasés.
Piano quart de queue.
Vidéo-projecteur à demeure avec écran mural 2,30m x 3m.

LA REMORQUE

ne répondant plus aux normes de sécurité, LA RÉGIE s'est engagée dans la construction d'un équipement offrant des conditions de travail optimisées pour la remplacer.



L'ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ

Afin d'accompagner chaque processus de création, LA RÉGIE peut mobiliser les compétences de son équipe technique sur un apport personnalisé en logistique.

Ceci afin de traiter les questions liées au son, à l'éclairage, au dispositif scénique et à la réalisation de décors.

En fonction des besoins, il est possible de mettre en place les conditions d'une captation son ou image.

LA RÉGIE peut compléter cet apport en logistique par de l'information sur les réseaux de diffusion et la médiatisation des projets.

PARTICIPATION AUX FRAIS / LA RUCHE

Nos missions de service public nous permettent de proposer ces services contre une participation aux frais d'entretien et d'amortissement du matériel.

LA RUCHE > 10 € HT/ jour et par association.

Matériel du PARC > Consulter la liste dans le catalogue en ligne.

POUR DÉPOSER SA CANDIDATURE

Il faut adresser un courriel à accueil@laregie-paca.com avec :

- une présentation de votre projet artistique et de votre équipe, ainsi que la période de travail souhaitée
- une fiche technique détaillée de vos besoins en matériel
- un budget du projet mentionnant les aides publiques et apports de partenaires
- une revue de presse

RESTAURATION

Une cafétéria permet de cuisiner et de déjeuner sur place, le midi, du lundi au vendredi.

ENTRETIEN & MÉNAGE

La propreté des espaces (sol, moquette, vaisselle et mobilier) se trouve sous la responsabilité de leurs utilisateurs. Dans chaque salle, un équipement adapté est mis à disposition : balai, aspirateur...

En cas de non-respect, la structure utilisatrice du lieu devra s'acquitter auprès de LA RÉGIE d'une somme de 63 € correspondant à l'intervention d'une équipe extérieure de nettoyage.

MATÉRIEL SON ET LUMIÈRE

Dans cet espaces, LA RÉGIE propose une installation son et lumière minimale permanente.

Pour une installation plus complète, une demande et une réservation de matériel devront être adressées à : m.grissonnanche@laregie-paca.com

Le catalogue du PARC de matériel dont dispose LA RÉGIE est téléchargeable sur notre site internet www.laregie-paca.com.

Dans le cadre d'un accueil d'artistes, les compagnies bénéficient d'une réduction de 50 % sur les tarifs annoncés.

› L'atelier

UN LIEU DE FINALISATION DE SPECTACLES ET DE TOURNAGES POUR ENCOURAGER ET ACCOMPAGNER LA CRÉATIVITÉ RÉGIONALE

A l'initiative de la Région, LA RÉGIE a créé un espace d'expérimentation et de finalisation de spectacles pour les structures de Provence-Alpes-Côte d'Azur : L'ATELIER. Cette salle de travail, à l'échelle des plateaux professionnels, L'ATELIER permet d'optimiser l'accueil ainsi que l'accompagnement des équipes techniques et artistiques, et comble un manque certain sur le territoire régional.

L'ATELIER bénéficie d'un équipement technologique de pointe et d'importants moyens techniques que permet la proximité du parc de matériel pour explorer des pistes en matière de son, de lumière, d'installation scénique et de captation vidéo.

Cette boîte noire de 240 m² est dotée de tous les équipements nécessaires à la création, aux prises de vues et tournage (clips, films courts, créations vidéos et images) : équipée en son et lumière, chauffée ou climatisée, elle permet de travailler dans des conditions similaires à celles d'un lieu de diffusion et de simuler toutes les scènes de la région. Elle propose également des loges entièrement équipées, ainsi qu'une salle d'échauffement et des annexes techniques.

Ce projet, dans sa conception, ses équipements et son fonctionnement, s'inscrit dans une démarche de développement durable : isolation, panneaux solaires, éclairage basse consommation, LED...

QUI PEUT ÊTRE ACCUEILLI A L'ATELIER ?

L'ATELIER n'est pas un lieu de répétition ouvert à tous mais un espace de finalisation technique, réservé aux professionnels sélectionnés sur dossier. Les projets retenus (théâtre, danse, musique, audio-visuel, arts visuels) doivent émaner de structures régionales avant première diffusion du projet. La mise à disposition peut aller de deux jours à trois semaines en fonction du projet et de la disponibilité de la salle.

PARTICIPATION AUX FRAIS / L'ATELIER

Les missions de service public de LA RÉGIE lui permettent de proposer ces services contre une participation aux frais correspondant à 20% du seul coût des fluides et de gestion : 500 € TTC pour 6 jours consécutifs, 1 000 € TTC pour 13 jours consécutifs, 1 500 € TTC pour 20 jours consécutifs. En dehors de ces périodes, pour toute journée supplémentaire un tarif de 100 € TTC par journée est appliqué.

Dans le cadre d'un accueil à L'ATELIER, la compagnie ou la production souhaitant louer à LA RÉGIE du matériel supplémentaire dédié au spectacle vivant, bénéficie d'une remise de 50% sur les prix du catalogue du Parc de Matériel de LA RÉGIE.

De plus, dans le cadre d'une captation audiovisuelle (tournage de clip, teaser de présentation, court-métrage,...) ou d'un travail d'interaction entre artistes et projections vidéo, L'ATELIER peut être utilisé sur une période déterminée à l'avance à partir de deux jours minimum d'exploitation.

Dans ce cas, la compagnie bénéficie alors d'une mise à disposition, dans la limite de disponibilité du matériel, des articles dédiés à l'audio-visuel dans le catalogue du Parc de Matériel de LA RÉGIE.

POUR DÉPOSER SA CANDIDATURE

Il faut adresser un courriel à latelier@laregie-paca.com avec :

- une présentation du projet et des équipes (artistique et technique)
- une fiche technique détaillée des besoins en matériel
- un budget du projet mentionnant les aides publiques et apports de partenaires
- le projet de diffusion ou la date de 1^{ère} représentation publique.

DONNÉES TECHNIQUES

Afin d'accompagner les compagnies et productions accueillies, lors des étapes de montage, de démontage et de manipulation des grils motorisés de L'ATELIER, la présence d'un régisseur d'accueil, pris en charge par LA RÉGIE, est assurée, sans remplacer le propre régisseur de la compagnie.

Surface unitaire : 240 m² + salle d'échauffement : 100 m² + 1 local de stockage technique + 4 loges + bureau de production.

Long. 20 m / Larg. 12 m / Haut. 6,60 m sous gril.

Revêtement sol : Parquet noir. Parois noires.

Coursive périphérique (H : 4,45m) entièrement câblée avec boîtiers (son, lumière & vidéo).

Accès décors : Hauteur : 4 m / Largeur : 4 m

Un parc de matériel permanent comprenant :

- Gril (structure motorisée modulable) sur toute la surface.
- Éclairage (pupitre à mémoires, 112 circuits de 2000W réseau DMX et Arnet, ainsi qu'une centaine de projecteurs).
- Sonorisation (console de mixage numérique 32-16 et système de diffusion façade et retours).
- Matériel de projection vidéo (vidéoprojecteur 7000 lumens).

